

CONDITIONS DE VENTE VITALAC CI SARL

Les prix s'entendent TTC départ magasins/dépôts Vitalac ci.

Sauf convention contraire écrite le transport est toujours à la charge du client et sous sa pleine responsabilité. La société n'est pas responsable des dégradations ou pertes de marchandises survenues pendant le transport.

La vente à crédit est strictement interdite. Paiement obligatoire au comptant du montant total des factures. Aucune réservation de marchandise n'est acceptée avec un paiement partiel.

Sauf clients en compte tout règlement par chèque doit préalablement être approuvé par la Direction.

Toute vente ou sortie de marchandise d'un magasin doit obligatoirement faire l'objet d'une facture normalisée. En cas de difficulté téléphone direct de l'Assistant de Direction 77 96 72 71

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité sanitaire les produits de nutrition animale ne sont ni repris ni échangés.

Les machines bénéficient d'une garantie pour autant que l'installation ait été faite pas un technicien agréé par le fournisseur et que leur utilisation ait été strictement conforme aux usages professionnels. Sauf convention écrite préalable à la vente le matériel n'est ni repris ni échangé.

Clause de réserve de propriété : la marchandise reste propriété de VITALAC CI SARL jusqu'à son règlement intégral.

La Direction